



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
23 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Quatrième session

Kuala Lumpur, 22–28 février 2016

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

Programme de travail de la Plateforme :

**rapport de cadrage d'une évaluation mondiale
de la biodiversité et des services écosystémiques**

**Rapport de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité
et des services écosystémiques (produit 2 c))**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa troisième session, dans sa décision IPBES-3/1 relative au programme de travail pour la période 2014–2018, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a approuvé le processus de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, pour examen à sa quatrième session, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme définies dans la note du secrétariat consacrée au rapport de cadrage initial d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/9). Comme suite à cette décision, un rapport de cadrage a été établi par un groupe d'experts qui s'est réuni à Bonn (Allemagne) du 5 au 7 octobre 2015, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme. Ce rapport est reproduit dans la présente note.

2. Dans la même décision, la Plénière a décidé d'examiner, à sa quatrième session, la possibilité de réaliser une évaluation régionale pour la haute mer. La haute mer est incluse dans l'évaluation mondiale. La présente note donne donc des informations de référence de sorte que la plénière procède à un examen de ce sujet. Des informations supplémentaires sur les travaux du groupe d'experts sont fournies dans la note du secrétariat sur le processus de cadrage de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/4/INF/8).

**II. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et approche
méthodologique**

A. Portée

3. L'évaluation mondiale donnera lieu à un examen critique de l'état des connaissances sur les interactions passées et présentes entre l'homme et la nature à diverses échelles ainsi que sur celles qui pourront se manifester à l'avenir. Elle analysera la situation, les tendances (passées et futures), les facteurs de changement, les valeurs¹ et les interventions envisageables en ce qui concerne la nature (notamment la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes terrestres, d'eau douce,

* IPBES/4/1.

¹ Les valeurs seront analysées en tenant compte des lignes directrices préliminaires sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les services écosystémiques (produit 3 d)) (IPBES/4/INF/13).

côtiers et marins), les bienfaits que la nature procure à l'homme (notamment les biens et services écosystémiques) et leurs liens d'interdépendance. Elle mettra également l'accent sur les seuils, les rétroactions, la résilience, les perspectives, les effets de synergie et les avantages et inconvénients de différentes interventions. Elle analysera en outre les contributions de la biodiversité et des écosystèmes et les bienfaits qu'ils procurent à l'homme en termes de bien-être et de développement à long terme conformément aux objectifs de développement durable, en tenant compte des effets de synergie et des compromis inhérents à la réalisation d'objectifs multiples et des liens entre les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. Cette analyse sera menée dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, de sa Vision 2050 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ainsi que des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité². L'objectif de l'évaluation mondiale est de renforcer les contacts entre la science et la politique sur la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services écosystémiques à diverses échelles spatiales, depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial, en fournissant les données nécessaires pour que les gouvernements, le secteur privé et la société civile puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause.

4. L'évaluation portera sur la situation actuelle et les tendances jusqu'en 2020 (en remontant jusqu'à 50 ans en arrière³) et fournira des projections plausibles⁴, notamment pour diverses périodes comprises entre 2020 et 2050⁵ qui correspondent à des dates cibles associées au Plan stratégique pour la diversité biologique et aux objectifs de développement durable. Le cadre conceptuel de la Plateforme⁶ guidera l'analyse des systèmes socioécologiques opérant à différentes échelles temporelles et spatiales.

5. L'évaluation mondiale fera la synthèse des données des quatre évaluations régionales ou sous-régionales et abordera les problèmes de portée mondiale qui ne sont pas traités dans ces évaluations, notamment les facteurs transrégionaux et mondiaux indirects, par exemple ceux ayant trait à l'économie, à la démographie, à la gouvernance, à la technologie et à la culture. Une attention particulière sera accordée au rôle des institutions (formelles et informelles) et aux modèles internationaux de production, d'approvisionnement et de consommation qui sont à l'origine des impacts de la croissance économique mondiale, y compris commerciale et financière, sur la nature et les bienfaits que celle-ci procure à l'homme, et à leurs incidences sur la qualité de vie (par exemple, les effets que les activités menées dans une partie du monde peuvent avoir ailleurs). Elle prendra également en considération les facteurs transrégionaux directs tels que le changement climatique et la pollution transfrontalière, ainsi que d'autres thématiques planétaires ou infraplanétaires, par exemple les espèces migratrices, les changements d'affectation des sols, les espèces envahissantes et les zones critiques à l'échelle mondiale sur le plan bioculturel et du point de vue de la biodiversité. L'évaluation montrera comment l'intégration de la nature et des écosystèmes au développement peut promouvoir le bien-être de l'homme.

6. Les questions suivantes que peuvent se poser les décideurs seront examinées dans le cadre de l'évaluation:

- a) Quelles sont les principales constantes et tendances mondiales et transrégionales des interactions homme-nature?
- b) Comment la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques contribuent-ils à la réalisation des objectifs de développement durable?
- c) Comment progresse la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité pour 2020 et des objectifs de développement durable pour 2030?
- d) Quelles interactions homme-nature sont plausibles d'ici à 2050?
- e) Quelles sont les trajectoires et les politiques susceptibles de pérenniser une société polycentrique?
- f) Que peuvent et que doivent faire les décideurs à tous les niveaux pour assurer un avenir durable?

² Comme indiqué dans le produit 2 b) du programme de travail de la Plateforme (décision IPBES-2/5, annexe I).

³ Les données paléocéologiques seront utilisées pour estimer les taux d'extinction des espèces.

⁴ Diverses techniques seront utilisées, comme indiqué dans les scénarios et l'évaluation sur modèles.

⁵ Certaines projections visant à évaluer les incidences des changements climatiques prévus pourront aller jusqu'en 2100.

⁶ Décision IPBES-2/4, annexe.

B. Limites géographiques de l'évaluation

7. L'évaluation mondiale portera sur les terres, les eaux intérieures, les zones côtières et la haute mer.

C. Bien-fondé

8. Il s'agit d'entreprendre, pour la première fois à l'échelle mondiale, une évaluation intergouvernementale complète de la nature (notamment de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins), des bienfaits que la nature procure à l'homme (notamment les biens et services écosystémiques) et de leurs incidences sur la qualité de la vie, en prenant en considération une multiplicité de visions du monde et de systèmes de connaissances et de valeurs et en s'appuyant sur des évaluations antérieures ou en cours de réalisation.

9. La nature et les bienfaits qu'elle procure à l'homme sont déterminants pour l'économie, les modes de subsistance et la vie spirituelle des habitants du monde entier, ainsi que pour leur qualité de vie, y compris leur sécurité. L'évaluation mondiale fera la synthèse des principales conclusions des évaluations régionales/sous-régionales et thématiques de la Plateforme, utilisera ses évaluations méthodologiques (scénarios et modèles) et ses guides (production et intégration d'évaluations et de valeurs), et examinera des questions de portée transrégionale et mondiale, par exemple les facteurs mondiaux (notamment le commerce international, les changements démographiques et culturels, les structures et processus mondiaux de gouvernance, le changement climatique et les espèces allogènes envahissantes) ainsi que les processus et les conséquences pour l'homme qui ne peuvent pas être traités dans le cadre des évaluations régionales.

10. L'évaluation mondiale contribuera au renforcement de la base de connaissances et favorisera les échanges entre les décideurs⁷, les scientifiques et les détenteurs⁸ de différents savoirs (autochtones et locaux, par exemple) appartenant à différents systèmes de connaissances et de valeurs.

11. L'évaluation globale contribuera directement à l'exécution des fonctions de la Plateforme concernant le renforcement des capacités (elle constitue un moyen efficace de renforcer les capacités et permettra d'identifier les besoins futurs en la matière), à la détection des déficits de connaissances, à la production de savoirs et à l'élaboration d'outils d'aide à la décision. Elle est par ailleurs essentielle pour promouvoir l'application du principe opérationnel de la Plateforme consistant à veiller à ce que les connaissances nationales, sous-régionales et régionales soient pleinement mises à profit comme il convient, y compris en faisant remonter les connaissances de la base vers le sommet pour éclairer les décideurs.

D. Utilité

12. L'évaluation mondiale fournira aux utilisateurs (notamment aux gouvernements, aux organisations multilatérales, au secteur privé et à la société civile, y compris aux peuples autochtones et aux populations et organisations non gouvernementales locales) une analyse pertinente, crédible, légitime, fiable, factuelle, globale et complète fondée sur les derniers progrès de la science et d'autres systèmes de connaissances. Par exemple, elle analysera, modélisera et synthétisera l'efficacité potentielle de différentes interventions possibles pour atteindre les objectifs de développement durable grâce à une gestion durable de la nature et des avantages que celle-ci procure à l'homme sur la base de scénarios mondiaux plausibles et présentera les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Elle permettra également de déterminer les lacunes que présentent actuellement les capacités, les connaissances et les mesures effectivement prises, ainsi que des solutions envisageables pour y remédier aux niveaux appropriés.

13. L'évaluation mondiale intéressera différentes parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. Ses conclusions et ses messages essentiels seront présentés à un large public, comme indiqué dans la stratégie de communication de la Plateforme. Ses produits comprendront également un résumé à l'intention des décideurs dans lequel seront mises en exergue, sans pour autant en faire des directives, les principales conclusions utiles pour l'élaboration des politiques. Ces informations seront largement diffusées, notamment – mais pas exclusivement – au moyen des nouvelles technologies de l'information et des communications.

⁷ Le champ couvert par l'évaluation mondiale sera approuvé par la Plénière et les gouvernements participeront au processus d'examen collégial.

⁸ Des dispositions ont été prises pour que les connaissances autochtones et locales soient intégrées à toutes les évaluations de la Plateforme (IPBES/4/7).

14. Les conclusions et les messages essentiels de l'évaluation mondiale fourniront aux gouvernements et aux instances intergouvernementales, par exemple à la Convention sur la diversité biologique, une base de connaissances (soulignant les principales politiques) qui servira à étayer les politiques nationales et mondiales visant à assurer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, des écosystèmes et des bienfaits qu'ils procurent à l'homme. L'évaluation sera également une source de connaissances pour de nombreuses autres catégories de décideurs, comme indiqué dans la description du chapitre 6 figurant plus loin.

15. L'évaluation mondiale arrivera à point nommé pour apporter une contribution à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* de la Convention sur la diversité biologique. Cette cinquième édition rendra compte en 2020 de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle se fondera sur la sixième série de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que sur les conclusions de l'évaluation mondiale et les autres travaux pertinents de la Plateforme (UNEP/CBD/SBSTTA/19/9). L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait examiner l'évaluation et ses incidences pour les travaux futurs de la Convention sur la diversité biologique à sa vingt-troisième réunion (quatrième trimestre de 2019), et il est prévu de lancer la cinquième édition des *Perspectives* lors de sa vingt-quatrième réunion (deuxième trimestre de 2020).

16. L'évaluation mondiale arrivera également à point nommé pour contribuer à l'élaboration du Plan stratégique pour la diversité biologique 2021-2030, qui succédera au Plan pour 2011-2020 et que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique examinera lors de sa quinzième réunion, au quatrième trimestre de 2020.

E. Approche méthodologique

17. L'évaluation mondiale exploitera les données existantes, les publications scientifiques et la documentation « grise », conformément aux principes directeurs de la Plateforme, ainsi que d'autres sources d'informations, notamment les systèmes de savoirs autochtones et locaux. Elle mettra également à profit les lignes directrices et les évaluations thématiques et méthodologiques régionales/sous-régionales de la Plateforme, ainsi que d'autres évaluations mondiales pertinentes (par exemple l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les publications de la série *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et l'évaluation mondiale des océans), qui seront intégrées à l'analyse globale. L'évaluation mondiale exploitera aussi les données et les informations détenues par des institutions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales telles que les instances multilatérales compétentes dans le domaine de l'environnement. Les experts qui y participeront travailleront en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux pour faire en sorte que les différentes sources de connaissances soient mises à profit en tenant compte de ces savoirs (IPBES/4/7). On veillera, conformément au plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme, à assurer l'accès aux métadonnées, et chaque fois que cela sera possible, aux données sous-jacentes, au moyen de processus interopérables assurant la comparabilité des évaluations.

18. Conformément aux procédures d'élaboration des produits de la Plateforme, la composition du groupe d'experts chargé de l'évaluation mondiale devra être équilibrée pour ce qui est de la répartition géographique, du rapport hommes-femmes et des disciplines et des domaines de spécialisation représentés (études scientifiques des milieux terrestres et marins naturels, sciences économiques et sociales, et arts et lettres). Les experts se concerteront et entretiendront des contacts avec leurs homologues de groupes similaires menant des évaluations mondiales thématiques et méthodologiques afin de veiller à la cohérence conceptuelle et méthodologique de leurs travaux. Ils travailleront également en étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les connaissances et les données, les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le renforcement des capacités, en tenant compte des droits des détenteurs de connaissances. Le groupe d'experts s'appuiera sur le guide pour la production et l'intégration des évaluations (voir IPBES/4/INF/9) et sur le guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et des bienfaits qu'elle procure, notamment les fonctions et les services écosystémiques (IPBES/4/INF/13).

III. Descriptif des chapitres

19. Il est proposé de publier l'évaluation mondiale sous la forme d'un rapport utile aux décideurs comprenant six chapitres, comme indiqué ci-après. Il convient de noter toutefois que le plan d'ensemble présenté ici n'empêche pas de subdiviser les chapitres (pour autant que les grands titres soient conservés dans le plan d'ensemble) afin de promouvoir la clarté et de faciliter la tâche des auteurs. Chaque chapitre comprendra un résumé analytique. Les conclusions et les messages essentiels qui présenteront le plus d'intérêt pour les décideurs seront récapitulés de façon non prescriptive dans un résumé à leur intention.

20. Le chapitre 1, consacré aux perspectives mondiales de développement durable inhérentes aux interactions homme-nature, plantera le décor de l'évaluation mondiale, qu'il présentera comme une analyse globale détaillée de la relation homme-nature prenant en considération différentes visions du monde et divers systèmes de connaissances et de valeurs. Il donnera ensuite le plan de l'évaluation et les raisons justifiant l'ordre des chapitres.

21. Dans ce chapitre, on recensera et on évaluera également les contributions de la nature et de ses bienfaits à la réalisation de chacun des objectifs de développement durable, eu égard à leurs justifications respectives, en ayant à l'esprit les effets de synergie et les avantages et les inconvénients que comporte la réalisation d'objectifs multiples, ainsi que la nécessité d'une prise en compte équilibrée des dimensions sociale (y compris culturelle), économique et environnementale du développement durable. Cette analyse sera réalisée à travers le prisme du cadre conceptuel en prenant spécialement en considération le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, sa Vision 2050 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité et leurs relations.

22. Le chapitre 2, sur les interactions homme-nature et leur évolution, analysera, en s'appuyant sur le cadre conceptuel, la situation et les tendances de ces interactions au niveaux mondial et transrégional, notamment les interactions entre la « bonne qualité de vie », les facteurs directs et indirects, « la nature » et les « bienfaits de la nature pour l'homme » qui sont mentionnées dans la figure I du cadre conceptuel (décision IPBES-2/4, annexe). Ces analyses exploiteront des sources de données multiples, y compris les sciences naturelles et les sciences sociales et les savoirs locaux et autochtones. Ce chapitre comprendra :

a) Une analyse et une synthèse des évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme et d'autres évaluations réalisées à l'échelle régionale, qui feront ressortir la situation actuelle et les tendances. Les problèmes qui se font jour et les succès qui ont été enregistrés dans les régions seront recensés et les points communs et les divergences constatés à l'échelle des régions/sous régions seront mis en évidence. Cette analyse et cette synthèse porteront sur les milieux terrestres, d'eau douce, côtiers et marins et prendront en considération aussi bien le rôle des institutions formelles que celui des institutions informelles (c'est-à-dire les règles et les pratiques culturelles que partage la société);

b) Une analyse et une synthèse d'évaluations mondiales antérieures, y compris des évaluations thématiques de la Plateforme, ainsi que des nouveaux constats posés à l'échelle mondiale, qui feront ressortir la situation actuelle et les tendances et aborderont explicitement les liens transrégionaux. Les données concernant la haute mer provenant de l'évaluation des océans ainsi que de nouvelles analyses seront également prises en considération;

c) Une évaluation de la situation actuelle et des tendances concernant des facteurs institutionnels mondiaux tels que les initiatives transrégionales en matière de commerce et d'investissement (par exemple, l'Organisation mondiale du commerce) et les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que de leurs effets sur d'autres éléments du cadre conceptuel;

d) Une analyse des déficits d'information et de connaissances ainsi que des besoins en matière de renforcement des capacités.

23. Le chapitre 3, sur l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs internationaux, évaluera le degré de mise en œuvre des objectifs pour 2020 (objectifs d'Aichi pour la biodiversité) et 2030 (objectifs de développement durable) énoncés dans les accords mondiaux relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques. Il s'appuiera sur les analyses des chapitres précédents, mais aura pour objectif explicite de montrer comment la réalisation des objectifs convenus au niveau international progresse. Étant donné que toutes les cibles ne sont pas forcément traitées de façon explicite dans les évaluations régionales/sous-régionales et mondiales existantes, ce chapitre nécessitera

sans doute d'importantes analyses complémentaires. Ces analyses exploiteront des sources de données multiples, y compris les sciences naturelles, les sciences sociales et les savoirs locaux et autochtones. Les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs fixés à un niveau inframondial (par exemple dans des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique préexistants ou en cours d'exécution) pourront aussi être évalués dans ce chapitre. Celui-ci comprendra :

- a) Une évaluation cible par cible des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité 2020 ainsi que des objectifs de développement durable pour 2030 liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, fondée sur une synthèse des données des évaluations régionales et sous-régionales et d'évaluations mondiales antérieures, des indicateurs mondiaux disponibles et d'autres éléments nouveaux concernant les situations et les tendances. Tout en restant focalisé sur l'échelle mondiale, ce chapitre citera des études de cas intéressantes mais de portée plus limitée comme exemples d'échecs ou de réussites;
- b) Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du grand dessein vers lequel tendent ces objectifs. Il sera notamment procédé à une analyse des interactions et des rétroactions entre les objectifs et les éléments du cadre conceptuel et à une évaluation par secteur. Différentes sources de données factuelles seront exploitées;
- c) Une évaluation indiquant pourquoi les objectifs d'Aichi pour la biodiversité 2020 pourraient être atteints ou ne pas l'être, l'accent étant mis sur l'évolution des différentes valeurs de la nature et des bienfaits que celle-ci procure à l'homme du fait des structures institutionnelles et de gouvernance. Cette évaluation comprendra une analyse des contributions positives et négatives des décisions de principe et de gestion et des mesures législatives appliquées par le passé ou encore en vigueur pour réaliser ces objectifs (c'est-à-dire des comparaisons avec des scénarios contraires);
- d) Une analyse des déficits d'information et de connaissances, ainsi que des nouvelles activités de recherche et de renforcement des capacités indispensables pour comprendre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs internationaux.

24. Le chapitre 4, consacré aux futures interactions homme-nature plausibles, examinera un large éventail de scénarios futurs plausibles, en mettant l'accent sur les horizons 2030 et 2050. On y évaluera les effets de ces scénarios sur les différentes composantes du cadre conceptuel au moyen de modèles quantitatifs et qualitatifs. Des comparaisons seront faites avec des objectifs arrêtés au niveau international tels que les objectifs de développement durable pour 2030 et la Vision 2050 de la Convention sur la diversité biologique, afin d'être mieux à même de déterminer les trajectoires de développement socioéconomique qui donnent les résultats les plus proches ou les plus éloignés de ces objectifs. Les points suivants seront analysés :

- a) Les boucles de rétroaction positive et négative dans les systèmes sociaux et écologiques;
- b) L'attribution des changements à des facteurs directs et des modifications de ces facteurs à différentes parties prenantes;
- c) Les coûts et les avantages des conséquences des changements ou de l'absence de changement pour les différents secteurs de la société;
- d) L'incertitude et les moyens de la gérer lors de la prise des décisions.

25. Les scénarios futurs plausibles seront analysés au moyen de quatre grandes catégories de méthodes: extrapolations statistiques, scénarios prospectifs (fondés par exemple sur des descriptifs), exploitation par inférence des constantes relevées dans des études de cas, et analyses de phénomènes non linéaires et de seuils :

- a) Extrapolation statistique des tendances actuelles à l'horizon 2030. Les extrapolations statistiques, lorsqu'elles sont interprétées avec prudence et portent sur une courte période, peuvent donner une idée des futurs scénarios plausibles à condition que les facteurs de changement et leurs effets continuent d'évoluer de la même façon. De telles extrapolations concernant les principaux indicateurs seront effectuées au moyen de méthodes mises au point pour de précédentes évaluations (par exemple, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*);
- b) Examen prospectif de scénarios futurs plausibles, reposant généralement sur des schémas de développement socioéconomique envisageables (par exemple, les scénarios de l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire*). Cet examen reposera sur une analyse et une synthèse des éléments suivants :
 - i) Scénarios régionaux existants, en particulier ceux des évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme;

- ii) Scénarios mondiaux existants, notamment ceux concernant les océans et ceux des évaluations thématiques de la Plateforme;
 - iii) Nouveaux scénarios, notamment en ce qui concerne les océans, mis au point par la communauté scientifique pour répondre aux besoins de la Plateforme ou qui s’y rapportent;
- c) Descriptifs semi-quantitatifs et qualitatifs fondés sur des déductions faites à partir de constantes relevées dans des analyses et des études de cas. Il sera fait référence à des études de cas très diverses, mais l’accent sera mis sur les enseignements généraux pouvant être tirés à l’échelle mondiale;
- d) Analyse de phénomènes non linéaires et de seuils mis en évidence par ce chapitre et les précédents ainsi que de leurs incidences pour la définition de scénarios et de trajectoires envisageables à l’avenir pour éviter des points de basculement néfastes et s’orienter vers des transitions positives.

26. Le chapitre 5, consacré aux scénarios et aux trajectoires conduisant à un avenir durable, mettra l’accent sur les démarches et les politiques susceptibles d’aider à atteindre cet objectif, en particulier la Vision 2050 de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs de développement durable convenus à l’échelon international pour 2030 qui concernent la biodiversité et les services écosystémiques. Par conséquent, il ne traitera que des questions de développement durable qui dépendent de la nature et ne couvrira qu’un sous-ensemble des objectifs de développement durable. Il mettra également l’accent sur les compromis, les synergies, les rétroactions et les possibilités, et, en faisant souvent appel à des scénarios participatifs :

- a) Décrira les rôles des décideurs et les contextes dans lesquels les décisions sont prises lorsqu’il s’agit de recenser les possibilités de développement futur, en s’appuyant sur les évaluations régionales, sous-régionales et thématiques de la plateforme, et examinera :
- i) La nature polycentrique et imbriquée de la gouvernance, tout en tenant compte des aspects asymétriques du pouvoir et des politiques;
 - ii) Dans quelle mesure les facteurs de changement dépendent des décideurs et on peut considérer qu’ils relèvent de leur contrôle (facteurs endogènes) ou au contraire qu’ils y échappent (facteurs exogènes);
 - iii) L’influence des horizons temporels et des retards (inertie) sur les systèmes sociaux, économiques, culturels et naturels, y compris sur les réactions humaines aux facteurs de changement endogènes et exogènes;
 - iv) Les politiques et outils législatifs applicables aux niveaux local et régional et la mesure dans laquelle ces politiques et ces outils sont compatibles ou non avec les objectifs mondiaux;
- b) Analysera les types suivants de scénarios, en s’appuyant sur les travaux déjà réalisés et les nouveaux scénarios élaborés en réponse aux besoins de la Plateforme ou qui s’y rapportent:
- i) Scénarios consistant à examiner, afin de fixer des objectifs, des éventails très larges de mesures nécessaires pour promouvoir le développement durable, en se fondant sur une analyse et une synthèse des trois éléments suivants:
 - a. Scénarios régionaux existants, en particulier ceux des évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme;
 - b. Scénarios mondiaux existants, notamment ceux concernant les océans et ceux des évaluations thématiques de la Plateforme;
 - c. Nouveaux scénarios, notamment en ce qui concerne les océans, mis au point en réponse aux besoins de la Plateforme ou qui s’y rapportent;
 - ii) Scénarios pour le choix de mesures politiques et en matière de gestion examinant les contributions et les effets d’interventions spécifiques, sur la base d’une analyse et d’une synthèse des trois éléments suivants :
 - a. Scénarios régionaux existants, en particulier ceux des évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme;
 - b. Scénarios mondiaux existants, notamment ceux concernant les océans et ceux des évaluations thématiques de la Plateforme;

- c. Nouveaux scénarios, notamment en ce qui concerne les océans, mis au point en réponse aux besoins de la Plateforme ou qui s'y rapportent;
- iii) Déductions établies à partir de constantes relevées dans des analyses et des études de cas réalisées à diverses échelles et dans diverses régions, qui mettront l'accent sur les interventions ayant créé des effets de synergie positifs, tout en indiquant les avantages et les inconvénients, les tensions accrues et les changements dans la répartition des coûts et des avantages entre les parties prenantes qui apparaissent dans tous les scénarios;

c) Analysera les trajectoires de dépendance et les structures institutionnelles et de gouvernance adaptatives (par opposition aux structures bloquées) en tant que facteurs centraux indirects (dans le contexte du cadre conceptuel) qui détermineront les valeurs dominantes et les impacts potentiels futurs sur la diversité biologique et les écosystèmes, et les bienfaits qu'ils procurent à l'homme. Les renseignements fournis dans les chapitres 1 à 4 seront pris en compte pour déterminer l'état des connaissances concernant les processus d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable pour 2030 et de la Vision 2050, tel que l'examen de nouveaux objectifs éventuels découlant du Plan stratégique pour la biodiversité 2011–2020.

27. Le chapitre 6, consacré aux possibilités qui s'offrent aux décideurs à tous les niveaux, sera fondé sur l'analyse de leurs rôles et des contextes dans lesquels ils les exercent qui figurera au chapitre 5, en tenant compte du fait qu'il existe un large éventail de conceptions du monde et de systèmes de valeurs. Des questions et des possibilités d'action concrètes y seront analysées à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs à tous les niveaux. L'auditoire visé sera principalement constitué par les quatre organismes du système des Nations Unies partenaires (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), ainsi que par les conventions concernant la diversité biologique, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Il sera également tenu compte du fait, pour le choix des auditoires visés, que la gouvernance peut être considérée comme un mécanisme polycentrique consistant en une série de processus décisionnels imbriqués au sein des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile. Lorsqu'il s'agira de définir les possibilités, on s'efforcera de tenir compte du caractère asymétrique du pouvoir, de la mesure dans laquelle on peut considérer que les facteurs de changement sont soumis ou non au contrôle des différents décideurs et du rôle des horizons temporels et des retards (inertie) sur les systèmes sociaux, économiques, culturels et naturels.

28. Les auditoires visés comprendront un large éventail de parties prenantes (dirigeants politiques, législateurs, responsables de la planification financière d'ensemble et décideurs exerçant une influence directe ou indirecte sur la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques, par exemple), appartenant à des groupes tels que :

- a) Des structures de gouvernance mondiales et régionales comme l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales;
- b) Des autorités nationales, infranationales et locales et différents secteurs dans lesquels les pouvoirs publics interviennent (par exemple l'agriculture, l'éducation, l'environnement, les services financiers, la pêche, la santé, l'industrie, la planification, la recherche, les finances publiques, les transports et la gestion de l'eau);
- c) Le secteur privé (notamment l'industrie, l'agriculture, la culture, la pêche, les forêts, l'approvisionnement en eau, les infrastructures, la santé, les services financiers et les assurances, le commerce, les activités extractives, l'énergie, la technologie, les activités récréatives, les sports et le tourisme);
- d) La société civile:
 - i) Les ménages, les consommateurs et les groupes de proximité;
 - ii) Les organisations non gouvernementales agissant en faveur de l'environnement et du développement humain;
 - iii) Les peuples autochtones et les populations locales;

- e) Les fondations, les institutions philanthropiques et les organismes donateurs;
- f) Les médias et les organismes de communication et de commercialisation;
- g) Les organismes scientifiques, de recherche, de protection de l'environnement et d'enseignement

IV. Données et informations

29. L'évaluation mondiale exploitera des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances afin d'examiner, pour tous les éléments du cadre conceptuel, les relations d'interdépendance entre la nature, les bienfaits que celle-ci procure, les facteurs de changement et le bien-être de l'homme. Elle établira avec les évaluations régionales/sous-régionales de la Plateforme ainsi qu'avec d'autres évaluations mondiales des corrélations pour évaluer, intégrer et interpréter les nouvelles tendances transrégionales revêtant une importance mondiale.

30. L'évaluation globale permettra également d'identifier et de demander à consulter d'autres sources (nouvelles ou non) de données et d'informations pertinentes à l'échelle mondiale telles que des institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, les publications scientifiques et les connaissances locales et autochtones. On fera savoir au niveau international quelles sont les données et les informations nécessaires aux fins de l'évaluation afin d'en faciliter la recherche et l'échange.

31. Le groupe de travail sur les données et connaissances contrôlera la qualité, la fiabilité, la valeur indicative et la représentativité des données et des informations. De même, le groupe de travail sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux encadrera l'analyse et l'exploitation de ces savoirs. Le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la collaboration internationale permettront d'accroître l'aptitude collective à exécuter ces tâches.

V. Partenariat et initiatives stratégiques

32. Conformément aux principes régissant le fonctionnement de la Plateforme, les partenariats sont importants pour éviter les doubles emplois et promouvoir la synergie avec les activités en cours. Les partenariats stratégiques constituent un sous-groupe essentiel parmi les nombreuses formes possibles de partenariat avec la Plateforme. Dans le contexte de l'évaluation mondiale, sont considérés comme stratégiques les partenariats qui promeuvent par exemple les possibilités d'accroître l'harmonisation et la réciprocité et de réduire les doubles emplois entre les évaluations mondiales, ou d'instaurer et de maintenir des relations avec les nombreux organes compétents dans un cadre mondial unique. Le processus de délimitation du champ de l'évaluation a permis de déterminer que les entités ci-après pourraient devenir des partenaires stratégiques pour l'évaluation mondiale : Future Earth, Groupe sur l'observation de la terre, Réseau de veille de la diversité biologique et Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité.

VI. Appui technique

33. Un groupe faisant partie du secrétariat de la Plateforme sera chargé d'assurer l'appui technique de l'évaluation en encourageant les synergies avec le reste du programme de travail et en particulier avec les évaluations régionales et thématiques. Le groupe sera composé d'un fonctionnaire à temps plein, appuyé par un ou plusieurs fonctionnaires à temps plein détachés auprès du secrétariat.

VII. Renforcement des capacités

34. L'un des principaux objectifs de l'évaluation mondiale est de renforcer les capacités d'entreprendre des évaluations à l'échelle mondiale et de lancer une opération plus étendue de renforcement des capacités locales qui se poursuivra une fois l'évaluation terminée, en particulier pour accroître la contribution effective des systèmes de savoirs autochtones et locaux à ces évaluations. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique soutiendront l'évaluation mondiale, notamment en mettant en œuvre le programme de bourses, d'échanges et de formation proposé dans le document IPBES/4/6.⁹ L'évaluation mondiale permettra de constituer une réserve d'experts auxquels il pourra être fait appel pour soutenir les activités de renforcement des capacités associées à la Plateforme.

⁹ Le programme prévoit notamment l'octroi de bourses, le détachement et l'échange temporaires de personnel et des activités de mentorat et de formation.

<i>Délais</i>	<i>Activités et arrangements institutionnels</i>	
	l'intention des décideurs (5 à 6 mois)	
2018	Premier trimestre Premier trimestre	La deuxième version préliminaire de l'évaluation et la première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs sont envoyées aux gouvernements et aux experts pour examen (8 semaines) Une compilation des observations résultant de l'examen de la deuxième version préliminaire de l'évaluation et de la première version préliminaire du résumé à l'intention des décideurs est envoyée aux auteurs (2 semaines)
	Fin du premier trimestre	Les coprésidents assistent en qualité d'observateurs à l'examen des évaluations régionales et de l'évaluation de la dégradation des terres à la sixième session de la Plénière
	Deuxième trimestre/début du troisième trimestre	Troisième réunion des auteurs (participants: vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs, membres du Groupe d'experts/du Bureau et groupe d'appui technique)
	Troisième et quatrième trimestres	Dernières modifications du texte de l'évaluation et du résumé à l'intention des décideurs (6 mois)
2019	Premier trimestre	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (6 semaines)
	Premier trimestre	Présentation du rapport d'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, aux gouvernements pour examen final avant la session de la Plénière (6 semaines)
	Premier trimestre	Les observations finales des gouvernements sur le résumé à l'intention des décideurs sont présentées aux auteurs pour examen avant la session de la Plénière (2 semaines)
	Deuxième trimestre	Mai (à confirmer) : la Plénière examine et, le cas échéant, approuve et adopte le résumé à l'intention des décideurs et le rapport technique sur l'évaluation mondiale, respectivement

* Ces dates sont indicatives et pourront varier de quelques semaines.

X. Coûts estimatifs

37. Le tableau ci-après donne une estimation des coûts de l'élaboration du rapport d'évaluation.

<i>Année</i>	<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars des États-Unis)</i>
2016	Réunion des coprésidents, du secrétariat/groupe d'appui technique et des membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/du Bureau	Coûts de la réunion (0,5 semaine, 10 participants à Bonn)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (5 x 3 750 dollars)	18 750
	Première réunion des auteurs (participants : vice-présidents, auteurs-coordonnateurs principaux, auteurs principaux et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 145 participants) (25 % en nature)	37 500
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (109 x 3 750 dollars)	408 750
Participation des coprésidents à la réunion régionale commune d'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (2 x 3 750 dollars)	7 500	
Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000	
2017	Deuxième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 50 participants) (25 % en nature)	11 250
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (38 x 3 750 dollars)	142 500
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000
	Participation des coprésidents à la sixième session de la Plénière de la Plateforme	Participation en qualité d'observateurs aux négociations concernant les évaluations régionales	22 500
2018	Troisième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs-coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe d'experts/du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 160 participants)	37 500
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (120 x 3 750 dollars)	450 000
	Communications	Conception graphique, représentation visuelle des données, activités de diffusion et de sensibilisation (relations avec le public et les médias, etc.)	500 000

<i>Année</i>	<i>Poste de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars des États-Unis)</i>
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps, appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	150 000
2019	Participation des 12 coprésidents et auteurs-coordonnateurs principaux à la sixième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (9 x 3 750 dollars)	33 750
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (5 mois), appuyé par une ou plusieurs personnes (contribution en nature)	93 750
Total			2 213 750